



La prescription s'étend d'un action à une autre

Par **jeanno77**, le **05/11/2014** à **05:48**

Bonjour,

je souhaiterais un éclairage sur la nouvelle jurisprudence qui étend la prescription à toute les actions d'une même instance.

En droit du travail, lorsque l'on assigne un employeur, on peut ajouter des demandes au fur et à mesure pour un même contrat..

L'acte introductif d'instance ayant cassé tous les délais pour les litiges à venir même s'il porte sur un litige précis. La seule condition est qu'il s'agisse du même contrat.

Pour le droit commercial, il y une controverse, les dernières jurisprudences indique qu'il faut qu'il y ait

un même but dans l'assignation et dans la demande additionnelle pour que l'assignation casse les délais.

question: si c'est le même contrat ça suffit pas?